

Projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Mmes Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation».

(renvoyé à la commission du logement par le Conseil municipal
lors de la séance du 22 novembre 2011)

PROJET D'ARRÊTÉ

Exposé des motifs:

Chaque année, l'Université, les Hautes Ecoles de Genève, les associations pour étudiants recherchent désespérément des logements pour les personnes en formation dans notre canton. Au début du mois de septembre, à chaque reprise des cours, il manque plus de 1000 chambres en moyenne. De plus, la Ciguë (coopérative de logement pour personnes en formation) va perdre près de 100 chambres cet été et plus de 50 l'hiver prochain. Par ailleurs, la pénurie de ces logements restreint considérablement l'ouverture pour nos étudiants des universités étrangères dans le cadre du programme d'échange Erasmus.

Depuis déjà quelques années, certaines villes ont entrepris de construire des cités estudiantines par le montage de logements modulaires, des conteneurs d'environ 6 m sur 2,5 m, disposant de tout le confort nécessaire: cabinet de toilette, douche, petit laboratoire de cuisine, etc., et facilement aménageables. Ces modules ont juste besoin d'un terrain avec les canalisations d'eau et l'électricité. Ils peuvent même être conformes aux normes Minergie, et disposer de panneaux solaires sur les toits.

Ces modules peuvent donc être placés sur n'importe quel terrain aménagé, pour une durée déterminée. Ce qui pourrait être le cas, par exemple, sur le pourtour du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), notamment aux Eaux-Vives, ou du PAV (projet de développement Praille-Acacias-Vernets), ou toute autre friche appartenant à la Ville de Genève en attendant une construction effective. Ces modules seraient alors déplacés sur une autre parcelle.

Nous disposons à Genève – en guise d'essai – de logements modulaires composés d'une trentaine de conteneurs déjà prêts et aménagés: 20 chambres, un sanitaire W.-C., un sanitaire douche, une buanderie et un espace commun, pour une surface de 450 m² au sol. Le tout peut être posé et raccordé en un mois. Ces conteneurs devraient être mis aux normes incendie. Ils seraient attribués à une coopérative, comme la Ciguë, ou à une fondation pour la gestion locative.

L'expérience sur une année de l'utilisation de ces logements modulaires pour personnes en formation permettrait au Conseil administratif d'établir un rapport de faisabilité, d'inventorier les friches disponibles appartenant à la Ville de Genève et, si l'essai s'avère probant, de proposer d'autres concepts modulaires allant dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de logements modulaires actuellement à disposition.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), les besoins en isolation, etc.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'au maximum 90 000 francs pour la mise aux normes des conteneurs et le raccordement aux canalisations et électricité.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 1 à 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 5. – Le Conseil administratif dispose au plus vite d'un terrain pour ces premiers logements modulaires et établit une liste des friches pouvant recevoir ce genre de structures.

Art. 6. – Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes (coopérative et fondation) qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation.